

MOB

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

004543

N° MEFP/DCEF

121

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

Dakar, le 18 JUIN 1999

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

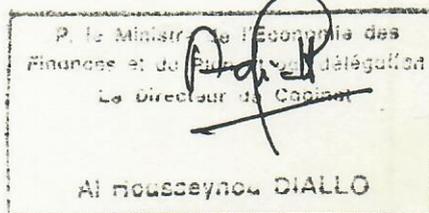
Le Ministre

OBJET : Accords de subvention portant sur les objectifs stratégiques de l'USAID/Sénégal pour la période 1998-2006.

Je vous fais tenir, ci-joints, les accords de financement bilatéral portant sur le Programme de l'USAID/Sénégal pour la période 1998-2006 signés le 2 juin 1999.

Ces accords portent sur une enveloppe financière globale de 187,3 millions de dollars, soit environ 112 milliards de francs cfa, qui sera fournie par les Etats-Unis au cours des huit (8) prochaines années pour appuyer les efforts de Gouvernement du Sénégal dans les domaines du secteur privé, de la décentralisation et de la santé.

Je vous en souhaite bonne réception.



DESTINATAIRES :

- Monsieur le Ministre Délégué chargé de la Décentralisation (OS 2)
- Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (OS 2)
- Monsieur le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Industrie (OS 1)
- Madame le Ministre de la Communication (OS 1)
- Madame le Ministre de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (OS 3)
- Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Artisanat (OS 1)
- Monsieur le Ministre de la Santé (OS 3)
- Monsieur le Directeur de la Planification (OS 1; 2 et 3)
- Monsieur le Coordonnateur de l'UPE (OS 1)
- Monsieur le Directeur de l'Aménagement du Territoire (OS 1; 2 et 3)
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur (OS 2)

USAID Grant Agreement No. 685-0309

AMENDMENT NUMBER ONE
TO THE STRATEGIC OBJECTIVE GRANT AGREEMENT
BETWEEN
THE REPUBLIC OF SENEGAL
AND
THE UNITED STATES OF AMERICA
FOR

**INCREASED AND SUSTAINABLE USE OF REPRODUCTIVE
HEALTH SERVICES (CHILD SURVIVAL, MATERNAL HEALTH,
FAMILY PLANNING, AND SEXUALLY TRANSMITTED INFECTION/AIDS)
IN THE CONTEXT OF DECENTRALIZATION IN TARGETED AREAS**

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

AMENDEMENT NUMERO UN
A L'ACCORD DE SUBVENTION D'OBJECTIF STRATEGIQUE
ENTRE
LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
ET
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
POUR

**UNE UTILISATION ACCRUE ET DURABLE DES SERVICES DE SANTE DE LA
REPRODUCTION (SURVIE DE L'ENFANT, SANTE MATERNELLE,
PLANIFICATION FAMILIALE, ET INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISES/SIDA) DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION
DANS LES ZONES CIBLEES**

Dated/En date du: JUN 0 2 1999

AMENDMENT NUMBER ONE TO
STRATEGIC OBJECTIVE
GRANT AGREEMENT

Strategic Objective
Number 685-0309

Dated: **JUN 02 1999**

Between

The Republic of Senegal
(hereinafter referred to as the
"Grantee")

And

The United States of America,
acting through the United States
Agency for International
Development ("USAID")

For

Increased and Sustainable Use of
Reproductive Health Services
(Child Survival, Maternal Health,
Family Planning and Sexually
Transmitted Infection/AIDS) in the
Context of Decentralization in
Targeted Areas.

WHEREAS, the Grantee and USAID
entered into the Strategic
Objective Grant Agreement Number
Three ("SOAG No. 685-0309"), dated
September 2, 1998 ("the
Agreement"); and

WHEREAS, the Grantee and USAID
desire to amend the Agreement to:
(1) add Seven Hundred Seventy-One
Thousand Nine Hundred Fifty United
States Dollars (\$771,950) in
incremental Grant funding; (2)
revise the Amplified Description
of Annex 1 to the Agreement to
further clarify the roles and
responsibilities of the Parties
and the mechanisms and modalities
by which the activities will be
undertaken; and (3) make other
changes.

AMENDEMENT NUMERO UN
A L'ACCORD DE SUBVENTION
D'OBJECTIF STRATEGIQUE

Objectif Stratégique
Numéro: 685-0309

En date du: **JUN 02 1999**

Entre:

La République du Sénégal (ci-après
dénommée le "Bénéficiaire")

Et

Les Etats-Unis d'Amérique,
représentés par l'Agence des
Etats-Unis pour le Développement
International ("USAID")

Pour

Une Utilisation Accrue et Durable
des Services de Santé de la
Reproduction (Survie de l'Enfant,
Santé Maternelle, Planification
Familiale, et Infections
Sexuellement Transmises/SIDA) dans
le cadre de la Décentralisation
dans les Zones Ciblées.

CONSIDERANT QUE le Bénéficiaire et
l'USAID ont conclu l'Accord de
Subvention d'Objectif Stratégique
Numéro Trois ("SOAG No. 685-0309")
à la date du 2 septembre 1998
("l'Accord"); et

CONSIDERANT QUE le Bénéficiaire et
l'USAID souhaitent modifier
l'Accord pour: (1) ajouter Sept
Cent Soixante Onze Mille Neuf Cent
Cinquante (771.950) dollars EU à la
Subvention; (2) modifier la
Description Détaillée de l'Annexe 1
de l'Accord pour davantage
clarifier les rôles et
responsabilités des Parties et les
mécanismes et modalités par
lesquels les activités seront
entreprises; et (3) faire d'autres
changements.

NOW THEREFORE, the Parties hereto agree that the Agreement shall be amended as follows:

1. Section 3.1(a) of the Agreement, The Grant, is amended by deleting the text in its entirety and substituting the following in lieu thereof:

"To help achieve the Objective set forth in the Agreement, USAID, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant to the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed One Million Nine Hundred Thirty-Six Thousand Nine Hundred Fifty United States ("U.S.") Dollars (\$1,936,950) (the "Grant")."

2. The first paragraph of Section 3.1(b) of the Agreement is amended by deleting the text in its entirety and substituting the following in lieu thereof:

"USAID's total estimated contribution to the achievement of the Objective will be Sixty-Eight Million Nine Hundred Thousand U.S. Dollars (\$68,900,000). Of this sum, One Million One Hundred Sixty-Five Thousand U.S. Dollars (\$1,165,000) were obligated in 1998 under the terms of this Agreement and Seven Hundred Seventy One Thousand Nine Hundred Fifty U.S. Dollars (\$771,950) are being obligated by this Amendment Number One to the Agreement. An estimated Forty-Two Million Two Hundred Fifty Six Thousand Fifty U.S. Dollars (\$42,256,050), will be granted in increments under the terms of this Agreement in future years. Additional funds estimated at Twenty-Four Million Seven Hundred Seven Thousand U.S. Dollars (\$24,707,000), which will not be obligated under this Agreement, will also contribute to the achievement of the Strategic

POUR CES MOTIFS, les Parties aux présentes conviennent que l'Accord sera amendé comme suit:

1. La Section 3.1(a) de l'Accord, La Subvention, est modifiée et supprimée dans son intégralité pour être remplacée par ce qui suit:

"Pour aider à la réalisation de l'Objectif défini dans l'Accord, l'USAID, conformément à la Loi de 1961 sur l'Assistance à l'Etranger, telle qu'amendée, accepte d'accorder au Bénéficiaire aux termes du présent Accord, un montant ne devant pas dépasser Un Million Neuf Cent Trente Six Mille Neuf Cent Cinquante (1.936.950) dollars EU (la "Subvention")."

2. La premier paragraphe de la Section 3.1(b) de l'Accord est modifiée et supprimée pour être remplacée par ce qui suit:

"La contribution totale estimative de l'USAID à la réalisation de l'Objectif sera de Soixante Huit Millions Neuf Cent Mille (68.900.000) dollars EU. De ce montant, Un Million Cent Soixante-Cinq Mille (1.165.000) dollars EU ont déjà été mis en place en 1998 dans le cadre du présent Accord, et Sept Cent Soixante Onze Mille Neuf Cent Cinquante (771.950) dollars EU sont mis en place aux termes du présent Amendement Numéro Un de l'Accord. Un montant estimatif de Quarante Deux Mille Deux Cent Cinquante Six Mille Cinquante (42.256.050) dollars E.U sera mis en place par tranches pendant les années suivantes aux termes du présent Accord. Des fonds additionnels estimé à Vingt-Quatre Millions Sept Cent Sept Mille (24.707.000) dollars EU qui ne seront pas mis en place dans le cadre du présent Accord, contribueront également à la réalisation de l'Objectif

Objective; these funds are directly administered by USAID/Washington under regional and/or worldwide programs that support the Strategic Objective."

3. Annex 1 of the Agreement, Amplified Description, is amended by deleting it in its entirety and substituting in lieu thereof attached Annex 1 "Amplified Description" and its "SO3 Revised Illustrative Budget".

4. Annex 2 of the Agreement, Standard Provisions, is amended by deleting it in its entirety and substituting the attached Annex 2 in lieu thereof.

Except as amended hereby, the Agreement remains in full force and effect.

Stratégique; ces fonds sont gérés directement par l'USAID/Washington dans le cadre de programmes régionaux et/ou mondiaux qui appuient l'Objectif Stratégique."

3. L'Annexe 1 "Description Détaillée" à l'Accord est modifiée par sa suppression intégrale et son remplacement par l'Annexe 1 "Description Détaillée" et son "Budget Indicatif Révisé de l'Objectif Stratégique No. 3", ci-joints.

4. L'Annexe 2 "Dispositions Générales" à l'Accord est modifiée par sa suppression intégrale et son remplacement par l'Annexe 2 ci-joint.

A l'exception des modifications apportées par le présent Amendement, l'Accord reste valable et en vigueur.

IN WITNESS THEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Amendment One to be signed in their names and delivered as of the day and year first written above.

FOR THE UNITED STATES OF AMERICA

By: *Dane F. Smith*
Dane F. Smith
Ambassador

By: *Vivian Lowery Derryck*
Vivian Lowery Derryck
USAID Assistant Administrator
for Africa

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont signé en leur nom le présent Amendement Numéro Un, et l'ont délivré à la date mentionnée au début du document.

POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Par: *El Hadji Ibrahim SALL*
Le Ministre Délégué
auprès du Ministre de l'Economie,
El Hadji Ibrahim SALL
Ministre Délégué chargé du Plan
El Hadji Ibrahim SALL

2 JUIN 1999

SO1 (685-0309)
Appropriation: 72X1095
B.P.C. : GCDX-99-21685-KG13
Amount : \$771,950
RCN : E900024

FUNDS AVAILABLE 06/02/99

ANNEX 1

TABLE OF CONTENTS

Page

AMPLIFIED DESCRIPTION

I. INTRODUCTION	7
II. BACKGROUND	7
III. RESULTS TO BE ACHIEVED	12
1. Improved Access to Quality Child Survival, Maternal Health, Family Planning, and Sexually Transmitted Infection/AIDS Service	15
2. Increased Demand for Quality Child Survival, Maternal Health, Family Planning, and Sexually Transmitted Infection/AIDS Services	16
3. Increased Financing of Health Services from Internal (Senegalese) Sources	17
IV. ACTIVITIES	19
1. General	19
2. Selection Criteria	21
3. Illustrative Activities: Local Level	23
4. Illustrative Activities: National Level	28
V. IMPLEMENTATION MECHANISMS	34
1. Mechanisms	34
2. Coordination	35
VI. MONITORING AND EVALUATION	35
1. General	35
2. Monitoring	35
3. Evaluation	37

ANNEXE 1

TABLE DE MATIERES

DESCRIPTION DETAILLEE

I. INTRODUCTION
II. CONTEXTE
III. RESULTATS A ATTEINDRE
1. Accès Accru à des Services de Santé de la Reproduction (Survie de l'Enfant, Santé Maternelle, Planification Familiale, et Infections Sexuellement Transmises/SIDA) de Qualité
2. Demande Accrue des Services de Santé de la Reproduction (Survie de l'Enfant, Santé Maternelle, Planification Familiale, et Infections Sexuellement Transmises/SIDA) de Qualité
3. Financement Accru des Services de Santé par des Sources Internes (Sénégalaises)
IV. ACTIVITES
1. Considérations Générales
2. Critères de Sélection
3. Activités Indicatives: Niveau Local
4. Activités Indicatives: Niveau National
V. MECANISMES D'EXECUTION
1. Mécanismes
2. Coordination
VI. SUIVI ET EVALUATION
1. Considérations Générales
2. Suivi
3. Evaluation

ANNEX 1

AMPLIFIED DESCRIPTION

I. INTRODUCTION

This Annex 1 describes the roles and responsibilities of the Parties, illustrative activities to be undertaken, the results to be achieved, and the indicators to be used to evaluate the achievement of the Key Intermediate Results. Nothing in this Annex 1 shall be construed as amending any of the definitions or terms of the Agreement. This Annex 1 may be modified by the authorized representatives of the Parties designated for this purpose through Implementation Letters (ILs) without formal amendment of the Agreement, provided that the definitions of Strategic Objective and Results set forth in Article 2 are not altered thereby.

This Strategic Objective Agreement encompasses future investments intended to address obstacles to use of reproductive health services in Senegal.

The four core values described in Article 6, Special Covenants, and especially results-oriented management, will govern the implementation of activities supported by this Agreement.

II. BACKGROUND

USAID/Senegal's January 1997 nationwide customer survey revealed that most Senegalese placed high priority on access to high quality health services. The Government of Senegal, to respond to the needs of the population,

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE

I. INTRODUCTION

La présente Annexe 1 décrit les rôles et responsabilités des parties, les activités indicatives à entreprendre, les résultats à atteindre et les indicateurs à utiliser pour évaluer l'atteinte des Résultats Intermédiaires Clés. Aucune disposition de la présente Annexe 1 ne devra être interprétée comme amendant l'une quelconque des définitions ou les termes du présent Accord. Cette Annexe 1 peut être modifiée par les représentants autorisés des Parties, au moyen de Lettres d'Exécution, sans qu'il soit nécessaire de procéder à la modification formelle de l'Accord, sous réserve que la définition de l'Objectif Stratégique et les Résultats décrits à l'Article 2 de l'Accord ne soient pas modifiés.

Le présent Accord d'Objectif Stratégique englobe les futurs investissements visant à lever les obstacles entravant l'utilisation des services de Santé de la Reproduction au Sénégal.

Les quatre valeurs cardinales décrites à l'Article 6, Conventions Spéciales, particulièrement la gestion orientée sur les résultats, régiront l'exécution des activités financées dans le cadre du présent Accord.

II. CONTEXTE

L'enquête nationale auprès des clients menée par l'USAID/Sénégal en janvier 1997 a révélé que la plupart des Sénégalais place une haute priorité à l'accès aux soins

has always considered health to be a strategic sector for national development policy. Wishing to ensure physical, mental and social well-being for each citizen in accordance with World Health Organization (WHO) recommendations, Senegal ratified the Alma Ata Declaration for primary health care in 1978.

Following the International Conference on Population and Development (ICPD) in Cairo in 1994, the New Orientations for Health Policy were adopted in 1995. The New Orientations translated the desire of the Government to adapt its policy to the changing socio-economic context and integrate reproductive health (RH) into the national health policy. As defined by the ICPD, RH includes a large range of interventions targeting maternal and child health, safeguarding pregnancy, vaccination, prevention of acute respiratory infections, nutrition, family planning, prevention of sexually transmitted infections (STIs) and AIDS, as well as other preventive health measures. The different elements of RH include most major health priorities of USAID. USAID has therefore proposed as its third SO, Increased and Sustainable Use of Reproductive Health (Child Survival, Maternal Health, Family Planning and Sexually Transmitted Infection (STI)/AIDS) Services in the Context of Decentralization.

de santé de qualité. Le Gouvernement du Sénégal, pour répondre au besoin des populations, a toujours considéré la santé comme secteur stratégique de la politique nationale de développement. A travers ce choix politique, le Sénégal a voulu, conformément aux recommandations de l'OMS, assurer à tous les individus un état de complet bien-être physique, mental et social. C'est ainsi que le Sénégal a ratifié en 1978 la Déclaration d'Alma Ata relative aux Soins de Santé Primaires.

Suite à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue en 1994 au Caire, les Nouvelles Orientations de la Politique de Santé et d'Action Sociale furent adoptées en 1995. Ceci traduit la volonté du gouvernement d'adapter sa politique au nouveau contexte socio-économique et d'intégrer la Santé de la Reproduction dans la politique nationale de santé. Telle que définie par la CIPD, la SR englobe au Sénégal un large éventail d'interventions visant la santé de la mère et de l'enfant, la maternité à moindres risques, la vaccination, la prévention des maladies respiratoires aiguës, la nutrition, la planification familiale, la prévention des IST et du SIDA, ainsi que d'autres mesures sanitaires préventives. Ces différentes composantes prises en compte dans la cadre de la SR englobent la plupart des grands problèmes de santé retenus dans les priorités globales de l'USAID. Ainsi, l'USAID a proposé comme troisième objectif stratégique l'Utilisation Accrue et Durable des Services de Santé de la Reproduction (Survie de l'Enfant, Santé Maternelle, Planification Familiale et Infections Sexuellement Transmises (IST/SIDA) dans le Cadre de la Décentralisation.

Although considerable progress has been made in terms of covering the health needs of the population since independence, there continues to be a gap between the provision and the utilization of services, and between service provision and satisfying the needs of various target groups.

The health situation is characterized by:

- high maternal mortality, with a rate of 510 deaths per 100,000 live births (DHS 92/93). This high mortality is sustained by a low level of utilization of pre-natal services, assisted births, and post-natal monitoring. The utilisation of family planning services remains very low, with a contraceptive prevalence rate of 8.1% (DHS 96/97).

- continued disturbing infant and child mortality. Despite the decline since 1968, an increase has been observed since 1990 (DHS 96/97), particularly in urban areas. The major causes of child death are diarrhea, acute respiratory infection, measles, and malaria, which are exacerbated by underlying malnutrition and chronic parasitic infestations. Results of research currently underway to determine the causes of juvenile deaths in the Dakar area since 1990 will be available by early 1999 and will help determine the most appropriate and effective program interventions for the MOH and donor partners.

Among other determining factors

Si depuis l'indépendance, des efforts considérables ont été accomplis en terme de couverture des besoins sanitaires des populations, le constat demeure qu'il existe encore un certain écart entre l'offre des services et l'utilisation, et entre l'offre des services et la satisfaction des besoins des divers groupes cibles.

La situation sanitaire est caractérisée par:

- une mortalité maternelle encore très élevée avec un taux de 510 décès pour 100,000 naissances vivantes (NVS - EDS 92/93). Cette forte mortalité est entretenue par un recours très faible aux services de surveillance de la grossesse, de l'accouchement assisté et des suites de couches. L'utilisation des services de planification familiale est encore restée très faible avec une prévalence contraceptive de 8.1% (EDS 96/97).

- une mortalité infanto-juvénile qui demeure préoccupante. Malgré la baisse enregistrée depuis 1968, il a été noté une recrudescence ces dernières années (selon EDS 96/97 - depuis 1990), surtout en milieu urbain. Les principales causes en sont la diarrhée, les maladies respiratoires aiguës, la rougeole et le paludisme qui sont exacerbées par la malnutrition sous-jacente et les infections parasitaires chroniques. Les résultats de la recherche actuellement en cours sur les causes de la mortalité juvénile dans la région de Dakar depuis 1990 seront disponibles au début de 1999, et permettront de déterminer les interventions programmatiques les plus appropriées et efficaces à entreprendre par le MS et ses partenaires donateurs.

Entre autre facteurs déterminant

often cited for the gap between knowledge of, and expressed desire for, RH services, are socio-cultural obstacles, inaccessibility of services and unsatisfactory quality of RH services.

- a prevalence of HIV infection, estimated at around 1.4% of the general population, which is low relative to other African countries due to interventions undertaken very early by Senegal. Nonetheless, the influx of populations from higher prevalence areas, as well as exponential progression of infection, foreshadows an increase in the national prevalence level. The MOH will need to re-adapt its communications approaches for new risk groups and reinforce its epidemic surveillance procedures.

The GOS has recently passed laws transferring management authorities from the central level to local governments in nine sectors, including health services. In order to assist the GOS to improve health care services and capitalize on opportunities presented by this new legal environment, USAID/Senegal has created this Strategic Objective #3 (SO3) which focuses on increased and sustainable use of reproductive health services in the context of decentralization. For the purposes of this Strategic Objective and Agreement, reproductive health services are limited to family planning (FP), maternal health (MH) and pregnancy related services, vaccination and nutritional surveillance, diarrheal disease and acute respiratory infections, malaria among children and pregnant women, and sexually transmitted infection

l'écart entre la connaissance des services de SR et la demande exprimée, on peut citer les facteurs socio-culturels, l'inaccessibilité des services et la qualité insuffisante des prestations des services de SR.

- un niveau de prévalence de l'infection à VIH, estimé à environ 1,4% de la population, qui est bas en comparaison avec d'autres pays d'Afrique. C'est l'occasion de magnifier les mesures prises très tôt par le Sénégal. Cependant, l'afflux de personnes en provenance de zones à forte prévalence, ainsi que la mode de progression exponentiel de l'infection, doivent faire craindre une augmentation du taux de prévalence au niveau national. Le MS devra réadapter les stratégies en matière de communication vers les nouveaux groupes à risque et renforcer la surveillance épidémiologique.

Le GRS a récemment voté des lois portant transfert par l'Etat de compétences en matière de gestion au profit des collectivités locales dans neuf domaines comprenant les services de santé. Afin d'aider le GRS à améliorer les soins de santé et à mettre à profit le nouvel environnement juridique, l'USAID/Sénégal a créé cet Objectif Stratégique #3 (OS3) centré sur l'utilisation accrue et durable des services de SR dans le cadre de la décentralisation. Aux fins du présent Objectif Stratégique et Accord, les services de SR se limitent à la planification familiale (PF), la santé maternelle (SM) et les soins relatifs à la grossesse, la vaccination et la surveillance nutritionnelle, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, le paludisme chez les enfants et les femmes enceintes, et la prévention des infections sexuellement transmises (IST)/SIDA.

(STI)- AIDS prevention.

This SOAG will provide grant co-financing to decentralized local government units in partnership with the MOH to execute district-level reproductive health programs and activities to achieve specific results over one to three year periods. The SOAG will also provide limited support to selected existing national level health systems: strengthening service quality assurance, ensuring access to essential health products, and selected research and information-sharing or communication activities. These national-level interventions will include: social marketing of contraceptives, oral rehydration salts (ORS), and other commodities; provision of contraceptives and ensuring delivery to health districts and other implementing agents; systems strengthening for facilitative supervision to ensure service quality; operations research, special studies, and support for management information systems (MIS); limited behavior change communication activities; and specific policy change initiatives. USAID will follow the MOH integrated program approach to reproductive health services, and work to coordinate with other actors. This will help to maximize the benefits and effectiveness of each contact with a health provider by a woman, child, or couple.

The attainment of this Objective will be enhanced in many cases by

Le présent Accord fournira des subventions, à titre de co-financement, aux collectivités locales travaillant en partenariat avec le MS au niveau du district sanitaire pour l'exécution des programmes et activités de SR visant à atteindre des résultats spécifiques sur une période de un à trois ans. L'Accord fournira aussi un soutien à un nombre limité de structures sanitaires choisies de niveau national afin de renforcer le contrôle de qualité des soins, d'assurer l'accès aux produits médico-pharmaceutiques de base, et d'exécuter des activités de recherche et de diffusion de données ou de communication. Ces interventions à l'échelle nationale inclueront: le marketing social des contraceptifs, des sels de réhydratation orale (SRO), et d'autres produits, la fourniture et la livraison de contraceptifs aux districts sanitaires et autres structures de prestation de services, le renforcement de la supervision facilitative pour une meilleure qualité des soins, la recherche opérationnelle, et l'appui au Système d'Information à des fins de Gestion (SIG), un soutien limité à des activités IEC pour un changement de comportement favorable à l'utilisation des services de SR, et des initiatives spécifiques concernant le changement de politiques. L'USAID suivra l'approche programme appliquée par le MS en matière de SR, et de coordination avec d'autres intervenants. Ceci permettra de renforcer l'intégration des services et ainsi de maximiser le profit et l'efficacité des contacts des femmes, enfants et couples avec les prestataires de service.

Dans beaucoup de cas, l'achèvement du présent Objectif sera renforcé par l'intégration, ou l'exécution

integration or parallel implementation of activities funded under this Agreement with those funded under SOAGs dealing with private income generation (SO1) and improved and more transparent management of local government (SO2).

III. RESULTS TO BE ACHIEVED

In order to achieve the Strategic Objective, three Key Intermediate Results (KIRs), to be reached through a series of Intermediate Results (IRs) and related activities, are to be accomplished under this Agreement. The level of achievement of the Intermediate Results will be a major factor in determining the level of grant funding allocated by USAID to the implementation of activities. For each Intermediate Result, a target to be achieved by set Activity Assistance Completion Date (AACD) will be defined. Intermediate Results (IR) indicators, along with detailed descriptions of all indicators, will be presented in an Implementation Letter (IL).

A. SO-level Indicators.

The SO-level results indicators listed below are designed to measure the level of utilization by the target population of the health care system, whether public or private, where a certain level and quality of services is offered. Each contact between a client and health care provider for a specific condition or service may be exploited to offer additional services, reinforcing the MOH policy of integrating the minimum package of primary health services at the peripheral level.

The level of achievement of this SO will be measured against the

concomittante, d'activités financées soit au titre de cet Accord soit sous les deux autres Accords visant l'accroissement des activités génératrices de revenus (OS1) et la gestion plus efficace et plus transparente des collectivités locales (OS2).

III. RESULTATS A ATTEINDRE

Afin de réaliser l'Objectif Stratégique, trois Résultats Intermédiaires Clés (RIC), sont à atteindre à travers une série de Résultats Intermédiaires (RI) et de leurs activités connexes, dans le cadre du présent Accord. Le niveau de réalisation des Résultats Intermédiaires sera un facteur important dans la détermination du niveau de financement alloué par l'USAID pour l'exécution des activités. Pour chaque Résultat Intermédiaire, la cible à atteindre à la Date d'Achèvement de l'Assistance à l'Activité (DAAA) sera définie. Les indicateurs de Résultats Intermédiaires (RI), avec la description détaillée de tous les indicateurs, seront présentés dans une Lettre d'Exécution (LE).

A. Indicateurs de l'OS.

Les indicateurs de résultats de l'OS sont conçus pour mesurer le niveau d'utilisation par la population des structures de prestation de soins publiques et privées offrant un certain niveau de services de qualité. Chaque contact entre le client et le prestataire de service, en raison d'un état ou en vue d'un soin spécifiques, peut être l'occasion pour offrir d'autres services, renforçant ainsi la politique du MS d'intégrer le paquet minimum de soins de santé primaires au niveau périphérique.

Le degré d'atteinte de l'OS sera mesuré par rapport aux indicateurs

following SO-level indicators, to be achieved by the Agreement Completion Date. The first two SO-level results are identified as nationwide to reflect USAID's commitment to supporting the GOS in these specific areas. USAID will aggregate local level results to determine nationwide impact for these two indicators. However, for the purposes of local partnership agreements under the demand-driven approach, performance levels for all other SO-level indicators will be established based on the target population covered by each health district.

décrits ci-dessous, lesquels devront être atteints à la Date d'Achèvement de l'Accord. Les deux premiers indicateurs du niveau OS sont considérés comme étant d'échelle nationale et reflètent l'engagement de l'USAID de soutenir le GRS dans des domaines spécifiques. L'USAID rassemblera les résultats au niveau local pour déterminer l'impact au niveau national par ces deux indicateurs. Cependant, aux fins des accords de partenariat local formalisant les demandes retenues, les niveaux de performance pour tous les autres indicateurs de niveau OS seront établies sur la base de la population cible couverte par chaque district sanitaire.

1. Contraceptive prevalence (modern methods).
9% of women of reproductive age use modern contraception in 2000, and 15% in 2006. [Nationwide Target]
2. Percent of people of high risk groups reporting condom use with non-regular partner during last sexual act.
33% of (specific target group) uses a condom for their last sexual act with a non-regular partner in 2000, and 51% in 2006. [Nationwide Target]
3. Proportion of pregnant women receiving one pre-natal consultation.
85% of pregnant women completes at least one pre-natal visit in 2000 and 98% in 2006. [Illustrative figure for district-specific target]
4. Proportion of children fully

1. Taux de prévalence contraceptive (méthodes modernes).
9% des femmes en âge de reproduction utilisent la contraception moderne en l'an 2000, et 15% en 2006. [Cible nationale]
2. Pourcentage des personnes appartenant aux groupes à haut risque rapportant avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un partenaire non régulier.
33% de (groupe cible spécifique) ont utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel avec un partenaire non régulier en l'an 2000, et 51% en 2006. [Cible nationale]
3. Pourcentage des femmes enceintes ayant eu une consultation pré-natale.
85% des femmes enceintes ont eu au moins une visite pré-natale en l'an 2000, et 98% en 2006. [Chiffre indicatif cible au niveau du district]
4. Pourcentage des enfants âgés de un an complètement vaccinés.

vaccinated by age one.
45% of children 12-24 months old has received all WHO-recommended (EPI) antigens in 2000 and 65% in 2006.
[Illustrative figure for district-specific target]

45% des enfants âgés de 12 à 24 mois ont reçu tous les antigènes recommandés par l'OMS (EPI) en l'an 2000, et 65% en 2006.
[Chiffre indicatif cible au niveau du district]

5. Proportion of all diarrhea cases in children under age five treated with Oral Rehydration Salts (ORS) and/or recommended home fluid (oral rehydration therapy use rate). 35% of children 0-5 years with watery diarrhea treated with either ORS packets or with home solution according to MOH norms in 2000 and 60% in 2006.
[Illustrative figure for district-specific target]

5. Pourcentage des cas de diarrhée chez des enfants de moins de cinq ans traités avec les Sels de Réhydratation Orale (SRO) et/ou la solution domestique recommandée. (taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation orale). 35% des enfants âgés de 0 à 5 ans souffrant de diarrhée sont traités avec les SRO ou la solution domestique, suivant les normes de l'OMS, en l'an 2000, et 60% en 2006. [Chiffre indicatif cible au niveau du district]

6. Proportion of infants age 4 months or older who were exclusively breast-fed from age 0 to 4 months. 15% of infants 0-4 months are exclusively breast-fed in 2000 and 30% in 2006. [Illustrative figure for district-specific target]

6. Pourcentage de bébés âgés de 4 mois ou plus allaités exclusivement au sein maternel de 0 à 4 mois. 15% des bébés sont allaités exclusivement au sein de 0 à 4 mois en l'an 2000, et 30% en 2006. [Chiffre indicatif cible au niveau du district]

B. Key Intermediate Results.

Three Key Intermediate Results are required to achieve SO3:

B. Résultats Intermédiaires Clés.

Trois Résultats Intermédiaires Clés sont nécessaires pour atteindre l'OS3:

- Key Intermediate Result 1 (KIR-1): Improved Access to Quality Child Survival, Maternal Health, Family Planning, and Sexually Transmitted Infection/AIDS Services;
- Key Intermediate Result 2 (KIR-2): Increased Demand for Quality Child Survival, Maternal Health, Family

- Résultat Intermédiaire Clé 1 (RIC-1): Accès Accru à des Services de Santé de la Reproduction (Survie de l'Enfant, Santé Maternelle, Planification Familiale, et Infections Sexuellement Transmises/SIDA) de Qualité;
- Résultat Intermédiaire Clé 2 (RIC-2) : Demande Accrue de Services de Santé de la Reproduction (Survie de l'Enfant, Santé Maternelle,

outreach.

3. Proportion of women with 3 prenatal consultations during their most recent pregnancy.
4. Proportion of correct case management according to Ministry of Health (MOH) protocols.
5. Couple years of contraceptive protection distributed by public sector services.
6. Proportion of FP clients who have used any modern FP method on a continuous basis throughout the past year.
7. Proportion of SDPs with mechanisms for coverage of health care costs of indigent clients.

b. Intermediate Results (IRs) under KIR-1:

- 1.1 Functionality of existing public health SDPs improved.
- 1.2 Network of private sector SDPs expanded.
- 1.3 Coordination between public and private sector services improved.
- 1.4 Program management and technical monitoring of public and private sector services improved.

2. KIR-2: Increased Demand for Child Survival, Maternal Health, Family Planning, and Sexually Transmitted Infection/AIDS Services

3. Pourcentage de femmes ayant eu trois consultations pré-natales pendant leur dernière grossesse.
4. Proportion de cas correctement gérés selon les protocoles du Ministère de la Santé (MS).
5. Nombre de Couple Années de protection couvert par les produits contraceptifs distribués par les services du secteur publique.
6. Pourcentage de clientes de PF ayant continuellement utilisé une quelconque méthode de PF durant l'année passée.
7. Pourcentage de PPS disposant de mécanismes pour la prise en charge des clients indigents.

b. Résultats Intermédiaires (RI) du RIC-1:

- 1.1 Fonctionnement des PPS du secteur public existants amélioré.
- 1.2 Réseau de PPS du secteur privé élargi.
- 1.3 Coordination entre services publics et privés améliorée.
- 1.4 Gestion des programme et suivi technique des services publics et privés améliorés.

2. RIC-2: Demande Accrue des Services de Santé de la Reproduction (Survie de l'Enfant, Santé Maternelle, Planification Familiale, et Infections Sexuellement Transmises/SIDA) de Qualité

Le RIC-2 sera atteint en améliorant

KIR-2 will be achieved through improving knowledge of the location of SDPs, the types of services offered, and their advantages and disadvantages. This KIR will promote community activities and solicit support for reproductive health services among the social leadership and community networks. The program will seek to co-opt various types of social opinion leaders to promote desired behaviors and relay appropriate information to target populations.

a. KIR-2 Indicators:

1. Average desired family size of women 15 - 45 years old.
2. Proportion of target population who know of at least two methods for prevention of STI/AIDS.

b. Intermediate Results (IRs) under KIR-2:

- 2.1 Increased knowledge of the benefits of CS, MH, FP, and STI/AIDS services.
- 2.2 Increased participation of opinion leaders (religious, political and civil) in social mobilization.
- 2.3 Private sector information, education and communication (IEC) activities expanded.

3. **KIR-3: Increased Financing of Health Services from Internal (Senegalese) Sources**

KIR-3 seeks to increase the capacity of local communities and government units to provide basic reproductive health services on a sustainable basis using locally-generated resources. This will be

la connaissance de la localisation des PPS, les types de services offerts, leurs avantages et leurs inconvénients. Ce RIC va promouvoir les activités au sein des communautés, et susciter le soutien des leaders et des réseaux communautaires aux services de SR. Le programme visera à coopter divers types de leaders d'opinion pour promouvoir les comportements désirables et diffuser les informations appropriées aux populations cibles.

a. Indicateurs du RIC-2:

1. Taille moyenne de la famille désirée par les femmes âgées de 15 à 45 ans.
2. Pourcentage de la cible connaissant au moins deux méthodes de prévention des IST/SIDA.

b. Résultats Intermédiaires (RI) du RIC-2:

- 2.1 Connaissance accrue de l'intérêt des services de SE, SM, PF et IST/SIDA.
- 2.2 Participation accrue des leaders d'opinion (religieux, politiques, civils) à la mobilisation des communautés.
- 2.3 Information, éducation et communication offertes par le secteur privé accrues.

3. **RIC-3: Financement Accru des Services de Santé par des Sources Internes (Sénégalaises).**

Le RIC-3 vise à accroître la capacité des collectivités et communautés locales à fournir les services de SR essentiels de façon perenne, grâce à des ressources générées localement. Ce résultat sera atteint en renforçant la compétence des collectivités

ANNEX 2

STANDARD PROVISIONS

Article A: Definitions and Implementation Letters

Section A.1. Definitions. As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Section A.2. Implementation Letters. To assist the Grantee in the implementation of the Agreement, USAID, from time to time, will issue Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The Parties may also use jointly agreed-upon Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, and revisions of Annex 1 which do not conflict with provisions of the Agreement.

Article B: General Covenants

Section B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the Objective and Results of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on progress towards the Objective and Results, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged under the Agreement, and other matters relating to the Agreement.

ANNEXE 2

DISPOSITIONS GENERALES

Article A: Définitions et Lettres d'Exécution

Section A.1. Définitions: Tel qu'utilisé dans la présente Annexe, l'"Accord" désigne l'Accord de Subvention auquel est jointe la présente Annexe qui en est partie intégrante. Les termes utilisés dans la présente Annexe ont la même signification ou les mêmes références que dans l'Accord.

Section A.2. Lettres d'Exécution: Pour aider le Bénéficiaire à exécuter l'Accord, l'USAID établira de temps en temps des lettres d'exécution donnant des informations additionnelles sur des questions mentionnées dans l'Accord. Les Parties pourront aussi utiliser des lettres d'exécution établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur des aspects de l'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, et des révisions de l'Annexe 1 qui ne sont pas contradictoires avec les dispositions de l'Accord.

Article B: Conventions Générales

Section B.1. Consultation: Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'Objectif et les Résultats du présent Accord seront atteints. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une ou l'autre, procéder à un échange de vues sur les progrès accomplis dans le sens de l'atteinte de l'Objectif et des Résultats, sur l'exécution des obligations dans le cadre de l'Accord, ainsi que sur le travail des consultants, contractants ou fournisseurs engagés dans le cadre de l'Accord, et d'autres questions

liées à l'Accord.

Section B.2. Execution of Agreement. The Grantee will:

(a) Carry out the Agreement or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules, or other arrangements, and with any modifications therein, approved by USAID pursuant to this Agreement; and

(b) Provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of activities financed under the Agreement, and, as applicable for continuing activities, cause those activities to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Agreement.

Section B.3. Utilization of Goods and Services

(a) Any goods and services financed under this Agreement, unless otherwise agreed in writing by USAID, will be devoted to the Agreement until the completion or termination of the Agreement, and thereafter (as well as during any period of suspension of the Agreement) will be used to further the Objective of the Agreement and as USAID may direct in Implementation Letters.

(b) Goods or services financed under this Agreement, except as USAID may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated

Section B.2. Exécution de l'Accord: Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter l'Accord ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité, conformément à de bonnes pratiques techniques, financières et managériales, et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'USAID en conformité avec le présent Accord ; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et, au besoin, entreprendre leur formation en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement des activités financées dans le cadre de l'Accord et, selon les besoins des activités poursuivies, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts de l'Accord.

Section B.3. Utilisation des Biens et Services:

(a) Tous les biens et services financés dans le cadre du présent Accord seront consacrés à l'Accord jusqu'à son achèvement ou dénonciation, à moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit. Après achèvement ou dénonciation (ainsi que pendant toute période de suspension de l'Accord) ces biens et services devront servir à consolider l'Objectif de l'Accord ou selon les directives de l'USAID par Lettres d'Exécution.

(b) A moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit, les biens et services financés dans le cadre de l'Accord ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une

with or financed by a country not included in USAID Geographic Code 935 as in effect at the time of such use.

Section B.4. Taxation

(a) **GENERAL EXEMPTION.** The Agreement and the assistance thereunder, including but not limited to (1) any activity, contract, grant or other implementing agreement financed by USAID under this Agreement; (2) any transaction and property under (1) above; (3) any contractor, grantee, or other organization financed by USAID under this Agreement; (4) any employee of such organizations; and (5) any individual contractor or grantee carrying out activities financed by USAID under this Agreement, are free from any taxes imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) Except as provided otherwise in this provision, the General Exemption in subsection (a) applies to, but is not limited to, the following taxes:

(1) Exemption 1. Customs duties, tariffs, import taxes, or other levies:

(i) on the importation and use of supplies, equipment, materials, property or other goods (hereinafter collectively "goods"), or

(ii) on the importation, use, or re-exportation of the personal belongings and effects (including personally-owned automobiles) for the personal use of expatriate, non-national individuals or their family members.

Exemption 1 includes, but is not

activité associée à ou financée par un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services.

Section B.4. Impôts, Droits et Taxes

(a) **EXONERATION GENERALE.** Le présent Accord et l'assistance qu'il inclut, y compris sans s'y limiter (1) tout(e) activité, contrat, don ou autre accord d'exécution financés par l'USAID; (2) tout(e) transaction et bien au titre de (1) ci-dessus; (3) tout contractant, bénéficiaire ou autre organisation financés par l'USAID; (4) tout employé de telles organisations; et (5) tout contractant ou bénéficiaire individuel menant des activités financées par l'USAID, sont exonérés de tous taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Sauf autre disposition contraire à la présente disposition, l'Exonération Générale à la sous-section (a) s'applique sans se limiter aux taxes et droits suivants:

(1) Exonération 1: Droits et tarifs douaniers, taxes et droits d'importation et tous autres prélèvements:

(i) sur l'importation et l'utilisation de fournitures, équipement, matériels, ou tous biens (ci-après dénommés collectivement "biens"), ou

(ii) sur l'importation, l'utilisation ou la réexportation des biens et effets personnels (y compris les véhicules particuliers) à usage personnel de personnel expatrié, non-national ou des membres de leur famille.

Exonération 1 inclut sans s'y

limited to, all charges based on the value of such imported goods, but does not include service charges directly related to services performed to transfer goods or cargo.

(2) Exemption 2. Taxes on the income, profits or property of all:

(i) expatriate, non-national organizations of any type,

(ii) expatriate, non-national employees of national and non-national organizations, or

(iii) expatriate, non-national individual contractors and grantees.

Exemption 2 includes income and social security taxes of all types and all taxes on the property, personal or real, owned by such expatriate, non-national organizations or persons. The term "national" refers to organizations established under the laws of the Grantee and citizens of the Grantee, other than permanent resident aliens in the United States.

(3) Exemption 3. Taxes levied on the last transaction for the purchase of goods or services financed by USAID under this Agreement, including sales taxes, value-added taxes (VAT), or taxes on purchases or rentals of real or personal property. The term "last transaction" refers to the last transaction by which the goods or services were purchased for use in the activities financed by USAID under this Agreement.

(c) If a tax has been levied and paid contrary to the provisions of

limiter tous droits ou taxes basés sur la valeur de ces biens importés, mais n'inclut pas les taxes de services directement liés à des services rendus pour le transfert de biens ou de chargement.

(2) Exonération 2: Impôts et taxes sur le(s) revenu, bénéfiques ou biens de tous ou toutes:

(i) organisations expatriées, non-nationales de tous types,

(ii) employés expatriés, non-nationaux d'organisations nationales et non-nationales, ou

(iii) contractants et bénéficiaires individuels expatriés, non-nationaux.

Exonération 2 inclut les impôts sur le revenu et la sécurité sociale de tous types et tous les impôts sur les biens meubles ou immeubles appartenant à ces organisations ou personnes expatriées, non-nationales. Le terme "national" désigne les organisations constituées selon la législation du Bénéficiaire et les citoyens du Bénéficiaire, autres qu'étrangers résidant en permanence aux Etats-Unis.

3) Exonération 3: Les droits et taxes prélevés sur la dernière transaction pour l'achat de biens et services financés par l'USAID dans le cadre de l'Accord, y compris les droits et taxes sur les ventes, les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou les droits et taxes sur les achats ou locations de biens meubles ou immeubles. Le terme "dernière transaction" désigne la dernière transaction par laquelle les biens et services ont été achetés pour les besoins des activités financées par l'USAID dans le cadre de l'Accord.

(c) Au cas où une taxe aura été prélevée et payée contrairement aux

an exemption, USAID may offset the amount of such tax from amounts to be disbursed under this or any other agreement between the Parties or, as USAID may direct in Implementation Letters, the Grantee will promptly refund to USAID, the implementing organization or person the amount of such tax with funds other than those provided under the Grant.

(d) In the event of a disagreement about the application of an exemption, the Parties agree to promptly meet and resolve such matters, guided by the principle that the assistance furnished by USAID is free from direct taxation, so that all of the assistance furnished by USAID will contribute directly to the economic development of the country of the Grantee.

Section B.5. Reports and Information, Agreement Books and Records, Audits, and Inspections

(a) Reports and Information. The Grantee shall furnish USAID accounting records and such other information and reports relating to the Agreement as USAID may reasonably request.

(b) Agreement Books and Records. The Grantee shall maintain accounting books, records, documents and other evidence relating to the Agreement, adequate to show, without limitation, all costs incurred under the Agreement, the receipt and use of goods and services acquired under the Agreement, agreed-upon cost sharing requirements, the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and

dispositions d'une exonération, l'USAID pourra effectuer une compensation en déduisant le montant de cette taxe des montants à déboursier dans le cadre du présent Accord ou de tout autre accord entre les Parties ou, selon les directives de l'USAID par Lettres d'Exécution, le Bénéficiaire remboursera promptement le montant de la taxe à l'USAID, l'organisme ou la personne chargée de l'exécution, avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

(d) En cas de désaccord sur l'application d'une exonération, les Parties conviennent de se rencontrer promptement pour trouver une solution, en suivant le principe que l'assistance fournie par l'USAID est exonérée de droits et taxes directs afin qu'elle puisse intégralement contribuer directement au développement économique du pays du Bénéficiaire.

Section B.5. Rapports et Informations, Livres et Comptes de l'Accord, Audits et Inspections

(a) Rapports et Informations. Le Bénéficiaire devra fournir tous les comptes et tous autres informations et rapports relatifs à l'Accord que l'USAID pourrait raisonnablement demander.

(b) Livres et Comptes de l'Accord. Le Bénéficiaire devra tenir des livres, écritures et documents comptables ainsi que toutes autres preuves comptables relatifs à l'Accord. Ceux-ci devront être suffisants pour montrer, sans limite, tous les coûts encourus dans le cadre de l'Accord, la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de l'Accord, le partage requis et convenu des coûts, la nature et la portée des appels d'offres aux fournisseurs potentiels de biens et services

the overall progress of the Agreement toward completion ("Agreement books and records"). The Grantee shall maintain Agreement books and records in accordance with generally accepted accounting principles prevailing in the United States, or, at the Grantee's option, with approval by USAID, other accounting principles, such as those (1) prescribed by the International Accounting Standards Committee (an affiliate of the International Federation of Accountants), or (2) prevailing in the country of the Grantee. Agreement books and records shall be maintained for at least three years after the date of last disbursement by USAID or for such longer period, if any, required to resolve any litigation, claims or audit findings.

(c) Grantee Audit. If \$300,000 or more is expended directly by the Grantee in a year under the Agreement, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall have financial audits made of the expenditures in accordance with the following terms:

(1) The Grantee shall select an independent auditor in accordance with the "Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients" issued by the USAID Inspector General ("Guidelines"), and the audits shall be performed in accordance with the "Guidelines;" and

(2) The audit shall determine whether the receipt and expenditure of the funds provided under the Agreement are presented

acquis, les critères et justifications des attributions de contrats et commandes, et l'état d'avancement global de l'Accord par rapport à son objectif final ("Livres et Comptes de l'Accord"). Le Bénéficiaire devra tenir les livres et comptes de l'Accord selon les principes de comptabilité généralement acceptés et en vigueur aux Etats-Unis, ou, à son gré, avec l'approbation de l'USAID, selon d'autres principes de comptabilité, tels que ceux (1) prescrits par le Comité International pour les Normes de Comptabilité (affilié à la Fédération Internationale des Experts-Comptables), ou (2) en vigueur dans le pays du Bénéficiaire. Les livres et comptes de l'Accord devront être conservés pendant trois ans au moins après la date du dernier décaissement de l'USAID, ou pendant une plus longue période, si celle-ci existe et nécessaire, pour résoudre des réclamations, litiges et résultats des audits.

(c) Audit du Bénéficiaire. Au cas où 300.000 dollars E.U ou plus seraient directement dépensés par le Bénéficiaire en une année dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire devra, sauf accord contraire des Parties par écrit, faire effectuer des audits financiers des fonds dépensés dans les conditions suivantes:

(1) Le Bénéficiaire devra sélectionner un auditeur indépendant conformément aux "Directives en Matière de Passation de Contrats d'Audits Financiers par les Bénéficiaires Etrangers" établies par l'Inspecteur Général de l'USAID ("Directives"), et les audits devront être effectués conformément à ces "Directives"; et

(2) L'audit devra déterminer si la réception et la dépense des fonds fournis dans le cadre de l'Accord ont été présentées conformément aux

in accordance with generally accepted accounting principles agreed to in section (b) above and whether the Grantee has complied with the terms of the Agreement. Each audit shall be completed no later than nine months after the close of the Grantee's year under audit.

(d) Subrecipient Audits. The Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall submit to USAID, in form and substance satisfactory to USAID, a plan for the audit of "covered" subrecipients.

(1) A "covered" subrecipient is one who expends \$300,000 or more in a year in "Federal awards" as defined in OMB Circular A-110;

(2) The plan shall describe the methodology to be used by the Grantee to satisfy its audit responsibilities for "covered" subrecipients. The Grantee may satisfy such audit responsibilities by relying on independent audits of the subrecipients; expanding the scope of the independent financial audit of the Grantee to encompass testing of subrecipients' accounts; or by a combination of these procedures.

(3) The plan shall identify the funds made available to covered subrecipients that will be covered by audits conducted in accordance with other audit provisions that would satisfy the Grantee's audit responsibilities (a nonprofit organization organized in the United States is required to arrange for its own audits; a for-profit contractor organized in the United States that has a direct contract with USAID is audited by

principes de comptabilité généralement acceptés et convenus à la Section (b) ci-dessus, et si le Bénéficiaire s'est conformé aux termes de l'Accord. Chaque audit devra être achevé neuf mois au plus tard après la clôture de l'année fiscale du Bénéficiaire.

(d) Audits des Sous-Bénéficiaires. Le Bénéficiaire devra soumettre à l'USAID, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit, un plan d'audit des dépenses des sous-bénéficiaires "couverts" dont le fond et la forme devront être satisfaisants pour l'USAID.

(1) Un sous-bénéficiaire "couvert" est celui qui dépense un montant égal ou supérieur à 300.000 dollars E.U., en une année, dans le cadre des "Contrats fédéraux" tel que défini dans la Circulaire A-110 de l'OMB;

(2) Le plan devra décrire la méthodologie qui sera utilisée par le Bénéficiaire pour remplir ses responsabilités en matière d'audit des sous-bénéficiaires couverts. Le Bénéficiaire pourra remplir lesdites responsabilités en se fondant sur des audits indépendants des sous-bénéficiaires; en étendant le champ d'application de l'audit financier indépendant du Bénéficiaire à des tests des comptes des sous-bénéficiaires, ou en combinant l'ensemble de ces procédures.

(3) Le plan devra identifier les fonds fournis aux sous-bénéficiaires couverts et qui devront être audités conformément aux autres dispositions permettant au Bénéficiaire de remplir ses responsabilités en matière d'audit (les organisations à but non-lucratif constituées aux Etats-Unis sont tenues de prendre elles-mêmes leurs dispositions pour la conduite de leurs audits; les organisations à but lucratif constituées aux

the cognizant U.S. Government Agency; a private voluntary organization organized outside the United States with a direct grant from USAID is required to arrange for its own audits; and a host-country contractor should be audited by the cognizant Grantee contracting agency).

(4) The Grantee shall issue management decisions on audit findings within six months after receipt of the subrecipients' audit reports; ensure that subrecipients take appropriate and timely corrective actions; consider whether subrecipients' audit results necessitate adjustment of its own records; and require each subrecipient to permit independent auditors to have access to records and financial statements as necessary. A management decision shall clearly state in writing whether or not an audit finding is sustained, the reasons for the decision, and the expected auditee action to repay disallowed costs, make financial adjustments, or take other action with a timetable for follow-up on completion of corrective action.

(e) Audit Reports. The Grantee shall furnish to USAID an audit report for each audit arranged for by the Grantee in accordance with this Section within 30 days after completion of the audit and no later than nine months after the end of the period under audit.

(f) Cost of Audits. Subject to USAID approval in writing, costs

Etats-Unis et attributaires d'un contrat direct avec l'USAID sont auditées par l'Agence du Gouvernement américain compétent; les organisations privées bénévoles ou organisations non gouvernementales constituées à l'extérieur des Etats-Unis et bénéficiaires d'une subvention directe de l'USAID sont tenues de prendre elles-mêmes leurs dispositions pour la conduite de leurs audits; enfin les contractants du pays hôte doivent être audités par l'organisme du Bénéficiaire compétent).

(4) Le Bénéficiaire devra émettre des décisions de gestion sur les constats d'audits dans les six mois suivant la réception des rapports d'audits des sous-bénéficiaires; s'assurer que les sous-bénéficiaires prennent à temps les mesures correctives appropriées; déterminer si les audits des sous-bénéficiaires nécessitent un ajustement de ses propres comptes; et demander à chaque sous-bénéficiaire d'autoriser l'accès d'auditeurs indépendants à ses comptes et états financiers au besoin. La décision de gestion doit clairement indiquer par écrit si oui ou non le constat d'audit est soutenu, les raisons à la base de la décision et la mesure attendue de l'audit pour rembourser les dépenses rejetées, faire les ajustements financiers ou prendre une autre mesure avec un calendrier de suivi de l'application de la mesure corrective.

(e) Rapports d'Audit. Le Bénéficiaire devra soumettre à l'USAID un rapport pour chaque audit organisé par le Bénéficiaire conformément à la présente Section dans les 30 jours suivant la fin de l'audit et au plus tard dans les neuf mois suivant la fin de la période auditée.

(f) Coût des Audits. Sous réserve de l'approbation écrite de l'USAID,

of audits performed in accordance with the terms of this Section may be charged to the Agreement. Subject to USAID approval, costs of limited scope audits to monitor "non-covered" subrecipients may be charged to the Agreement, only for one or more of the following types of compliance requirements: activities allowed or unallowed, allowable costs/cost principles, eligibility, matching, level of effort, earmarking, and reporting.

(g) Audit by USAID. USAID may, at its discretion, perform the audits required under this Agreement on behalf of the Grantee by utilizing funds under the Agreement or other resources available to USAID for this purpose.

(h) Opportunity to Audit or Inspect. The Grantee shall afford authorized representatives of USAID the opportunity at all reasonable times to audit or inspect activities financed under the Agreement, the utilization of goods and services financed by USAID, and books, records and other documents relating to the Agreement.

Section B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed USAID, or caused USAID to be informed, in the course of reaching agreement with USAID on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Agreement and the discharge of responsibilities under this

les coûts des audits menés conformément aux termes de la présente Section pourront être imputés à l'Accord. Sous réserve de l'approbation écrite de l'USAID, les coûts d'audits de portée limitée pour suivre les sous-bénéficiaires "non-couverts" ne pourront être imputés à l'Accord que pour l'un ou plusieurs des types d'obligations de conformité suivants: activités autorisées ou non-autorisées, coûts admissibles ou principes de coût, éligibilité, contrepartie, niveau d'effort, affectation de fonds et établissement de rapports.

(g) Audit par l'USAID. L'USAID pourra, à sa discrétion, effectuer, au nom du Bénéficiaire, les audits nécessaires dans le cadre du présent Accord, en utilisant des fonds au titre de l'Accord ou d'autres ressources disponibles à cette fin.

(h) Opportunité d'effectuer un Audit ou une Inspection. Le Bénéficiaire permettra aux représentants autorisés de l'USAID, à tout moment raisonnable, d'auditer ou d'inspecter les activités financées dans le cadre de l'Accord, l'utilisation des biens et services financés par l'USAID et les livres, comptes et autres documents relatifs à l'Accord.

Section B.6. Soumission de Renseignements Complètes. Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'USAID ou a fait en sorte qu'elle le soit, dans le cadre de la conclusion avec elle du présent Accord, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient significativement affecter l'Accord et la prise des responsabilités prévues dans le cadre du présent

Agreement; and

(b) that it will inform USAID in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Agreement or the discharge of responsibilities under this Agreement.

Section B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

Section B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Agreement as a program to which the United States has contributed, identify Agreement activity sites, and mark goods financed by USAID, as described in Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

Section C.1. Special Rules

(a) Foreign Exchange Costs. Disbursements for Foreign Exchange Costs will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Agreement having, with respect to goods, their source and origin and, with respect to the suppliers of goods and services, their nationality, in any area or country including the Cooperating Country, but excluding foreign policy restricted countries (USAID Geographic Code 935 as in effect at the time orders are placed or

Accord; et

(b) qu'il informera l'USAID à temps de tous les faits et circonstances ultérieurs qui pourraient significativement affecter, ou que l'on peut raisonnablement penser pouvoir affecter, l'Accord ou l'exécution des responsabilités prévues dans le cadre de l'Accord.

Section B.7. Autres Payements: Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses agents en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de l'Accord, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

Section B.8. Information et Marquage des Biens: Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à l'Accord en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué, identifiera les sites des activités de l'Accord et marquera les biens financés par l'USAID, tel que le décrivent les Lettres d'Exécution.

Article C: Dispositions en Matière d'Acquisition de Biens et Services

Section C.1. Règles Spéciales

(a) Coûts en Devises: Les déboursements pour les coûts en devises devront exclusivement servir à financer les coûts des biens et services requis pour l'Accord et ayant, pour les biens, leurs source et origine, et pour les fournisseurs de biens et services, leur nationalité, dans toute région ou pays y compris le Pays Coopérant, mais excluant les pays sous restriction par la politique étrangère (Code Géographique 935 de l'USAID en vigueur au moment de la passation

contracts entered into for such goods or services) ("Foreign Exchange Costs"), except as USAID may otherwise agree in writing, and except as provided in subparagraph (d) below, with respect to marine insurance. Ocean transportation costs shall be financed under the Agreement only on vessels under flag registry of the United States.

(b) Local Currency Costs. Disbursements for Local Currency Costs will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Agreement having, with respect to services, their nationality and, with respect to goods, their source and, except as USAID may otherwise agree in writing, their origin in the Cooperating Country ("Local Currency Costs"). USAID-financed local currency costs must meet the source, origin, and nationality requirements established in USAID directives.

(c) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(d) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(e) Any motor vehicles financed under the Agreement will be of United States manufacture, except as USAID may otherwise agree in writing.

(f) Transportation by air, financed under the Agreement, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is

des commandes ou des contrats de ces biens et services) ("Coûts en Devises"), sauf si l'USAID en convient autrement par écrit, et sauf disposition contraire au sous-paragraphe (d) ci-après, pour ce qui concerne l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime ne devront être financés dans le cadre de l'Accord que pour les navires battant pavillon des Etats-Unis.

(b) Coûts en Monnaie Locale: Les déboursements pour les coûts en monnaie locale devront exclusivement servir à financer les coûts des biens et services requis pour l'Accord et ayant, pour les services, leur nationalité, et pour les biens, leur source, et sauf si l'USAID en convient autrement par écrit, leur origine dans le Pays Coopérant ("Coûts en Monnaie Locale"). Les coûts en monnaie locale financés par l'USAID doivent remplir les obligations en matière de source, origine et nationalité établies dans les directives de l'USAID.

(c) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le pays d'enregistrement du navire ou de l'avion à la date d'expédition des biens.

(d) Les primes d'assurances maritimes souscrites dans le territoire du Bénéficiaire seront réputées autorisées en Devises si cette autorisation est accordée à la Section C.7 (a).

(e) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de l'Accord devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit.

(f) Le transport aérien de biens ou de personnes, financé dans le cadre de l'Accord, devra être assuré par des transporteurs détenant une certification des Etats-Unis, dans la mesure où ce service de

available under the U.S. Fly America Act. Details on this requirement will be described in an Implementation Letter.

Section C.2. Eligibility Date.

No goods or services may be financed under the Agreement which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

Section C.3. Plans, Specifications and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to USAID upon preparation:

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation between the Grantee and third parties, relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the pre-qualification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished USAID on preparation; and

(2) such documentation will also be furnished to USAID, upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by USAID to be of major importance to the Agreement. Aspects of the Agreement involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in

transport par lesdits transporteurs est disponible au titre de la Loi "Fly America" des Etats-Unis. Les détails de cette obligation seront décrits dans une Lettre d'Exécution.

Section C.2. Date d'Eligibilité: Aucun bien ou service ne pourront être financés dans le cadre de l'Accord s'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés avant la date du présent Accord, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit.

Section C.3. Plans, Cahier des Charges et Contrats: Afin de parvenir à un accord mutuel sur les questions suivantes, et sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID, dès après leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres actes passés entre le Bénéficiaire et des tiers relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de l'Accord, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les offres. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'USAID dès après leur préparation; et

(2) seront aussi soumis à l'USAID dès après leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de l'Accord, sont considérés par l'USAID comme ayant une grande importance pour l'Accord. Les aspects de l'Accord portant sur des questions traitées à la sous-section (a)(2) seront

Implementation Letters.

(b) Documents related to the pre-qualification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Agreement will be approved by USAID in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Agreement for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment, or materials as may be specified in Implementation Letters, will be approved by USAID in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by USAID prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Agreement but not financed under the Agreement, the scope of their services and such of their personnel assigned to activities financed under the Agreement as USAID may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Agreement but not financed under the Agreement, shall be acceptable to USAID.

Section C.4. Reasonable Price.

No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, competitive basis.

précisés dans des Lettres d'Exécution.

(b) Les documents relatifs à la préqualification des contractants, aux appels d'offres ou offres de biens et services financés dans le cadre de l'Accord, devront être approuvés par écrit par l'USAID avant leur émission, et devront contenir les normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de l'Accord pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour des travaux de construction et autres services connexes, pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données par Lettres d'Exécution, devront aussi être approuvés par écrit par l'USAID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'USAID avant leur mise à exécution;

(d) Les bureaux d'études utilisés par le Bénéficiaire mais non financés dans le cadre de l'Accord, l'étendue de leurs services et des services de leur personnel affecté aux activités financées dans le cadre de l'Accord selon les spécifications de l'USAID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire mais non financés dans le cadre de l'Accord, seront acceptables pour l'USAID.

Section C.4. Prix Raisonables:

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en totalité ou en partie dans le cadre de l'Accord. Ces biens et services devront être acquis de façon juste et équitable et, autant que possible, sur la base de la concurrence.

Section C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish USAID such information with regard thereto, and at such times, as USAID may request in Implementation Letters.

Section C.6. Shipping

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Agreement if transported either:

- (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in USAID Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment; or
- (2) on an ocean vessel which USAID, by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or
- (3) under an ocean or air charter which has not received prior USAID approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried:

- (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under C.1(a) above, without prior written USAID approval or on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Implementation Letters) without prior written approval of USAID; or

Section C.5. Notification des Fournisseurs Potentiels: Afin de permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et services devant être financés dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID toutes les informations afférentes demandées par l'USAID par Lettres d'Exécution et aux dates spécifiées.

Section C.6. Expédition:

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre de l'Accord s'ils sont transportés:

- (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur lors de l'expédition; ou
- (2) à bord d'un navire que l'USAID, par notification écrite au Bénéficiaire, a déclaré inéligible; ou
- (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services connexes, ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'Accord, si ces biens ou personnes sont transportés:

- (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition, n'est pas identifié à C.1(a) ci-dessus, sans l'approbation préalable écrite de l'USAID, ou sur un avion d'un transporteur non américain, si un transporteur américain est disponible (conformément aux critères définis par Lettres d'Exécution), sans approbation préalable écrite de l'USAID; ou

(2) on an ocean vessel which USAID, by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or

(3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior USAID approval.

(c) Unless USAID determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, or otherwise agrees in writing:

(1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by USAID which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels; and

(2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by USAID and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

Section C.7. Insurance

(a) Marine insurance on goods financed by USAID which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided:

(2) à bord d'un navire que l'USAID, par notification écrite au Bénéficiaire, a déclaré inéligible; ou

(3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(c) Sauf si l'USAID détermine que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix justes et raisonnables, ou en convient autrement par écrit:

(1) au moins cinquante pour cent (50 %) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'USAID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis; et

(2) au moins cinquante pour cent (50 %) du revenu de fret brut pour toutes les expéditions financées par l'USAID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés à ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les obligations à (1) et (2) de cette sous-section doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

Section C.7. Assurance:

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'USAID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire, peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de l'Accord à condition que:

(1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate; and

(2) claims thereunder are payable in U.S. dollars or, as USAID may agree in writing, in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to USAID-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by USAID hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as USAID may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Agreement imported for the Agreement against risks incident to their transit to the point of their use under the Agreement; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacement will be of source and origin of countries listed in USAID Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject

(1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible; et

(2) les réclamations soient payables en dollars E.U ou, si l'USAID en convient par écrit, dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou dans toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'USAID, si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi, règlement ou pratique, une attitude discriminatoire contre toute compagnie d'assurances maritimes autorisée à exercer dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique, tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer des activités d'assurances maritimes dans un état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de l'Accord et importés pour les besoins de l'Accord, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation dans le cadre de l'Accord. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes à une bonne pratique commerciale pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire au titre de l'assurance sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte des biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire pour le remplacement ou la réparation desdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays énumérés dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de

to the provisions of the Agreement.

Section C.8. U.S. Government-Owned Excess Property:

The Grantee agrees that wherever practicable United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Agreement may be used to finance the costs of obtaining such property.

Article D: Termination; Remedies

Section D.1. Suspension and Termination

(a) Either Party may terminate this Agreement in its entirety by giving the other Party 30 days written notice. USAID also may terminate this Agreement in part by giving the Grantee 30 days written notice, and suspend this Agreement in whole or in part upon giving the Grantee written notice. In addition, USAID may terminate this Agreement in whole or in part, upon giving the Grantee written notice, if (i) the Grantee fails to comply with any provision of this Agreement, (ii) an event occurs that USAID determines makes it improbable that the objectives of the Agreement or the assistance program will be attained or that the Grantee will be able to perform its obligations under this Agreement, or (iii) any disbursement or use of funds in the manner herein contemplated would be in violation of the legislation governing USAID, whether now or hereafter in effect.

remplacement et, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront assujettis aux dispositions de l'Accord.

Section C.8. Biens Inutilisés du Gouvernement des Etats-Unis:

Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel inutilisé du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés dans le cadre de l'Accord. Les fonds de l'Accord peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel inutilisé.

Article D: Annulation; Mesures Correctives

Section D.1. Suspension et Annulation

(a) L'une ou l'autre Partie peut annuler l'intégralité de l'Accord en donnant à l'autre Partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'USAID peut aussi annuler partie de l'Accord en donnant au Bénéficiaire un préavis écrit de 30 jours, et suspendre tout ou partie de l'Accord en avisant le Bénéficiaire par écrit. De plus, l'USAID peut annuler tout ou partie de l'Accord en avisant le Bénéficiaire par écrit, si (i) le Bénéficiaire ne respecte pas une quelconque disposition de l'Accord, (ii) un évènement se produit et l'USAID détermine qu'il rend improbable la réalisation des objectifs de l'Accord ou du programme d'assistance, ou que le Bénéficiaire puisse remplir ses obligations dans le cadre de l'Accord, ou (iii) tout déboursement ou utilisation des fonds de façon ci-envisagée constitueraient une violation de la législation régissant l'USAID, qu'il s'agisse de la législation actuellement en vigueur ou ultérieure.

(b) Except for payment which the Parties are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to such suspension or termination, suspension or termination of this entire Agreement or part thereof will suspend (for the period of the suspension) or terminate, as applicable, any obligation of the Parties to provide financial or other resources to the Agreement, or to the suspended or terminated portion of the Agreement, as applicable. Any portion of this Agreement which is not suspended or terminated shall remain in full force and effect.

(c) In addition, upon such full or partial suspension or termination, USAID may, at USAID's expense, direct that title to goods financed under the Agreement, or under the applicable portion of the Agreement, be transferred to USAID if the goods are in a deliverable state.

Section D.2. Refunds

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, USAID, notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to USAID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed or supported under the

(b) A l'exception des paiements que les Parties sont tenus d'honorer au titre des engagements non annulables pris avec des tiers avant toute suspension ou annulation, la suspension ou annulation de tout ou partie de l'Accord suspendra (pour la période de suspension) ou annulera, selon le cas, toute obligation des Parties à fournir des ressources financières ou autres au titre de l'Accord, ou à la partie suspendue ou annulée de l'Accord, selon le cas. Toute partie du présent Accord qui n'est pas suspendue ou annulée restera en vigueur.

(c) D'autre part, après toute suspension ou annulation totale ou partielle, l'USAID pourra, à ses propres frais, ordonner que le titre de propriété des biens financés dans le cadre de l'Accord, ou dans toute partie concernée de l'Accord, soit transféré à l'USAID si ces biens sont dans un état où ils peuvent être livrés.

Section D.2. Remboursements:

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord, ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou qui était destiné à des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, l'USAID, nonobstant la disponibilité ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'USAID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire de l'une quelconque de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre

Agreement are not used effectively in accordance with this Agreement, USAID may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for or in connection with such goods or services in U.S. Dollars to USAID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsections (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refunds under subsections (a) or (b), or (2) any refund to USAID from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the Agreement, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by USAID to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Agreement will be returned to USAID in U.S. Dollars by the Grantee, unless USAID otherwise agrees in writing.

Section D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising

de l'Accord ne sont pas utilisés effectivement et efficacement conformément au présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de lui rembourser tout ou partie du montant des déboursements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services, en dollars des Etats-Unis, dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) Le droit au titre des sous-sections (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement restera valide, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de l' Accord.

(d) (1) Tout remboursement au titre des sous-sections (a) ou (b), ou (2) tout remboursement à l'USAID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés dans le cadre de l'Accord, lequel remboursement étant lié à un prix déraisonnable ou une fausse facturation des biens ou services, à des biens non conformes aux cahiers des charges, ou à des services non adéquats, sera: (A) affecté d'abord à l'Accord, dans la mesure où cela se justifie, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, utilisé pour réduire le montant de la Subvention.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds de la Subvention décaissés par l'USAID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds au titre de l'Accord, seront retournés à l'USAID en dollars des Etats-Unis par le Bénéficiaire, sauf si l'USAID en convient autrement par écrit.

Section D.3. Non-Renonciation aux Mesures Correctives: Aucun retard

any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

Section D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to USAID of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a Party to a direct U.S. Dollar contract which USAID financed in whole or in part out of funds granted by USAID under this Agreement.

Article E: Disbursements

Section E.1. Disbursements. Disbursements will be made through such means as the Parties agree to in writing or as set forth in Annex 1.

Section E.2. Rate of Exchange. If funds provided under the Agreement are introduced into the Cooperating Country by USAID or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of USAID hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into local currency at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the country of the Grantee to any person for any purpose.

Article F: Miscellaneous

Section F.1. Job Loss, Export Processing Zones and Workers' Rights

(a) No funds or other support provided hereunder may be used in

dans l'exercice par une Partie d'un droit ou d'une mesure corrective quelconque en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne sera interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

Section D.4. Cession: Le Bénéficiaire convient, sur demande, de céder à l'USAID toute cause d'action lui revenant en rapport avec l'exécution ou la rupture d'un contrat par une partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'USAID au titre du présent Accord.

Article E. Déboursements

Section E.1. Déboursements: Les déboursements se feront par les moyens convenus par écrit par les Parties ou comme énoncé à l'Annexe 1.

Section E.2. Taux de Change: Si les fonds fournis dans le cadre de l'Accord sont introduits dans le Pays Coopérant par l'USAID ou par un organisme public ou privé quelconque aux fins de remplir les obligations de l'USAID dans ce cadre, le Bénéficiaire prendra toutes dispositions nécessaires afin que ces fonds puissent être convertis en monnaie locale au taux de change le plus élevé, légal pour toute personne et à toutes fins, dans le pays du Bénéficiaire au moment de la conversion.

Article F: Divers

Section F.1. Pertes d'Emplois, Zones Franches Industrielles et Droits des Travailleurs

(a) Les fonds ni aucun autre soutien fournis dans le cadre du

an activity reasonably likely to involve the relocation or expansion outside of the United States of an enterprise located in the United States if non-U.S. production in such relocation or expansion replaces some or all of the production of, and reduces the number of employees at, said enterprise in the United States.

(b) No funds or other support provided hereunder may be used in an activity the purpose of which is the establishment or development in a foreign country of any export processing zone or designated area where the labor, environmental, tax, tariff, and safety laws of the country would not apply, without the prior written approval of USAID

(c) No funds or other support provided hereunder may be used in an activity which contributes to the violation of internationally recognized rights of workers in the recipient country, including those in any designated zone or area in that country.

Section F.2.: Voluntary Family Planning

The Parties agree that all USAID funds provided under this Agreement shall be used in accordance with applicable United States policy and statutory requirements relating to voluntary family planning projects, and that none of the USAID funds provided under this Agreement, or goods or services financed by such funds, may be used for:

présent Accord ne pourront être utilisés dans une activité raisonnablement susceptible d'impliquer la relocalisation ou l'expansion hors des Etats-Unis d'une entreprise localisée aux Etats-Unis si une production non-américaine dans le cadre de cette relocalisation ou expansion remplace tout ou partie de la production, et réduit le nombre d'employés, de cette entreprise aux Etats-Unis.

(b) Les fonds ni aucun autre soutien fournis dans le cadre du présent Accord ne pourront être utilisés, sans l'approbation préalable écrite de l'USAID, dans une activité dont le but est l'établissement ou le développement dans un pays étranger d'une zone franche industrielle ou autre zone ainsi désignée où les législations du travail, environnementales, fiscales, tarifaires et de sureté du pays ne s'appliqueraient pas.

(c) Les fonds ni aucun autre soutien fournis dans le cadre du présent Accord ne pourront être utilisés dans une activité qui contribue à la violation de droits internationalement reconnus des travailleurs du pays bénéficiaire, y compris ceux de toute zone ou autre lieu désigné de ce pays.

Section F.2: Planification Familiale Volontaire

Les Parties conviennent que tous les fonds de l'USAID fournis dans le cadre du présent Accord seront utilisés conformément aux obligations statutaires et politiques applicables des Etats-Unis en ce qui concerne les projets de planification familiale volontaire, et qu'aucuns fonds fournis par l'USAID dans le cadre de cet Accord, ni les biens ou services financés par ces fonds, ne peuvent être utilisés pour:

(a) the performance of abortion as a method of family planning or to motivate or coerce a person to practice abortions;

(b) the performance of involuntary sterilizations as a method of family planning or to coerce or provide any financial incentive to any person to undergo sterilizations; or

(c) any biomedical research which relates, in whole or in part, to methods of, or the performance of, abortions or involuntary sterilizations as a method of family planning.

(d) USAID will issue implementation letters that more fully describe the requirements of this section.

(a) la pratique de l'avortement comme méthode de planification familiale ou pour motiver ou forcer une personne à pratiquer l'avortement;

(b) la pratique de la stérilisation involontaire comme méthode de planification familiale ou pour forcer ou fournir une quelconque incitation financière à une quelconque personne en vue de subir une stérilisation; ou

(c) toute recherche biomédicale en relation totale ou partielle avec des méthodes ou des pratiques d'avortement ou de stérilisation involontaires comme méthode de planification familiale.

(d) L'USAID émettra des Lettres d'Exécution qui décriront plus en détail les obligations de cette section.

Clearance:RLA:BBarrington ~~(Draft)~~ *BBB* Date *6/2/99*

SO#3:BSow _____ Date _____

PRM:WNavin _____ Date _____